

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

DÉLIBÉRATION n° B2024/094

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE et Jean-Bernard COLOMES.

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU Albert BEGUE, Laurent LAGES, Didier FAVARO et Martine LABAT.

Objet : Réponse à l'appel à projet Grandir en Milieu Rural de la MSA

Dans le cadre de son plan d'action sanitaire et social, la MSA renforce son engagement dans l'accompagnement des territoires ruraux et a lancé un appel à projet Grandir en Milieu Rural qui vise à favoriser l'amélioration des structures et dispositifs existants dans le champ notamment de la petite enfance, enfance, jeunesse, de la parentalité.

Monsieur le Président explique que la CCPL souhaite répondre à cet appel à projet, pour le financement d'une action commune sur les trois centres de loisirs. Le projet porte sur l'organisation d'une semaine d'exploration de la démarche scientifique. Cette animation aura lieu en simultané sur les 3 centres d'accueil et se clôturera par une journée inter centre, lors de laquelle les enfants valoriseront leurs expérimentations et découvertes en se les présentant mutuellement.

L'association « les petits débrouillards » a été sollicitée pour l'organisation de cette semaine d'animation, un transport est prévu pour véhiculer les enfants fréquentant les centres de loisirs de La Barthe de Neste et de Lannemezan sur le centre de loisirs de Capvern sur la journée inter centre. La journée sera organisée en deux temps, afin que cela ne soit pas trop chargé pour les plus petits (le matin pour les 3-6 ans et l'après-midi pour les plus grands).

Le coût total du projet s'élève à 9 901.75€ et la demande d'aide financière sollicitée dans le cadre de ce dispositif est de 25% soit 2 475€.

Il est proposé aux membres du Bureau de délibérer pour solliciter l'aide financière auprès de la MSA sur cette base.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le président à solliciter une aide financière de 2 475 € à la MSA, dans le cadre du dispositif grandir en milieu rural, pour le financement d'une action commune menée en 2024 sur les trois centres de loisirs du territoire (organisation d'une semaine d'exploration sur la démarche scientifique),**

- De valider le plan de financement tel qu'il a été présenté par Monsieur le Président,
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de subvention à la MSA, entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces à l'effet d'exécuter cette délibération.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le 27 JUIN 2024
Publiée le 27 JUIN 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240618-2024-094B-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024